



A.T. et contrat annualisé

Par **dom08**, le **22/08/2018** à **14:03**

onjour à toutes et tous.

Mon amie a un contrat de travail annualisé de 808.90 heures, du 21 avril au 30 septembre 2018.

Elle a été en accident de travail du 18 juillet au 20 août.

A t'elle le droit de récupérer ses temps de repos qui aurait du avoir lieu durant cette période ?

Merci d'avance
Cordialement
Dom08

P.S. je précise que c'est une administration